

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

P.J.
JN

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue via la plateforme Zoom, le **lundi 19 octobre 2020** à compter de **19 h**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Véronique Martin

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Jennifer Carling, Annie Desautels

Membres de la communauté : Caroline Plante, Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général, Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives, Madame Sarah Duguay, Directrice du Service des ressources financières

ABSENCE MOTIVÉE :

Nancy Ménard, membre du personnel scolaire

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

La directrice générale, madame Manon Dufour constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C097-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C098-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Martin que le procès-verbal du 7 octobre 2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

an

AJ.

PAROLE AU PUBLIC

1^{er} prise de parole

Madame Vanessa Girard, représentante du Syndicat du personnel professionnel du milieu scolaire de l'Outaouais (SPPMSO-CSQ) ou nouvellement le SPPMSO- CSQ, prend la parole. Elle tient tout d'abord à féliciter les membres du conseil pour leur nomination et leur participation au conseil d'administration. Elle les remercie de manifester un intérêt pour l'éducation, « souvent oublié dans l'espace public, mais si essentiel pour la société ».

Elle se dit satisfaite de constater que la diversité des représentants permettra d'enrichir les échanges et de nourrir la prise de décision.

Elle se dit également satisfaite que l'apport des professionnels soit reconnu dans ce conseil d'administration et qu'une place leur ait été réservée, car « les professionnels ont une perspective large et analytique sur les services à l'élève, les services pédagogiques, les services à l'éducation des adultes et les services administratifs ».

Elle tient à rappeler qu'en ces temps de pandémie et de négociation, les services professionnels ont un rôle fondamental pour soutenir les différents acteurs du milieu scolaire, et que les enjeux et défis rencontrés aujourd'hui sont d'autant plus grands que les professionnels ont historiquement fait les frais des mesures d'austérité des différents gouvernements. Elle tient aussi à remercier le CA de tenir votre première séance sur une plate-forme de visioconférence. Elle émet le souhait que soit prévu, dans le déroulement des prochaines séances (qu'elles soient en visioconférence ou en présentiel) une période d'échange (et pas seulement une période de questions) au début et à la fin des séances. Cela permettrait au public de poser des questions, mais aussi d'amener des informations pertinentes afin de favoriser les échanges entre les membres du CA et de nourrir leurs débats en connaissant les enjeux, contraintes et vision des citoyens et partenaires. Elle souhaite enfin une bonne rencontre.

2^e prise de parole

Monsieur Simon Dostie-Cormier, Président au Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (FPSS-CSQ), prend la parole. Il spécifie que le syndicat représente 44 corps d'emploi regroupant près de 4000 membres dans les centres de service CSSPO et CSSD. Il mentionne que l'allocation de ce soir, en premier lieu, vise à clarifier la situation des membres du syndicat dans les différents établissements face à la COVID19. Il affirme que la situation est très difficile.

M. Dostie-Cormier mentionne que malgré tout le travail quotidien, les mesures de prévention, le professionnalisme des membres, la situation liée à la pandémie actuelle les épuise et repousse les forces du soutien scolaire jusque dans ses derniers retranchements. Il dit qu'il est présent afin de « sonner l'alarme » au nom du soutien scolaire. Il affirme que l'épuisement est global et amène une forte détresse chez les membres.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

gn *JA*

Il signale que la situation est complexe et historique. Tout le monde est dans le « même bateau ». Il attire l'attention des membres du C.A. sur un questionnement face à l'investissement gouvernemental dans le cadre de la COVID19 au sein du réseau scolaire en posant ces deux questions :

Est-ce que l'investissement sera à la hauteur des besoins du soutien ?

Est-ce que les sommes permettront d'améliorer les conditions de travail, de combattre la précarité et de réduire l'épuisement des membres du syndicat du CSSD ?

Sur ces deux questions, il suggère une réflexion

Il indique finalement que la pénurie de personnel a atteint un niveau inégalé et ce, que l'on parle du service direct aux élèves, le secteur général, le secteur technique ou paratechnique ou des manuels (ouvriers). « L'élastique s'étire de plus en plus. Nous craignons fortement le point de non-retour ». Pour combattre cette pénurie, il invite les membres à considérer la valorisation du personnel de soutien en investissant dans les divers corps d'emploi de soutien pour renforcer les services à l'interne et promouvoir ainsi l'école publique.

Dans une deuxième partie de son intervention, il aborde le fonctionnement du CA :

- Il émet le souhait que le C.A. balise l'utilisation du huis clos dans la mesure du nécessaire et non une pratique courante.
- Toujours au nom du syndicat, il aimerait connaître la position du CA au niveau de la possibilité d'ajouter en fin de rencontre un temps déterminé de réaction pour le public. Cette idée visant à promouvoir l'interaction et la participation.

3^e prise de parole

Madame Kim Lafleur Lauriault, Co-porte-parole de la coordination régionale CSQ en Outaouais, prend la parole. Elle tient à féliciter les membres pour leur nomination et leur participation au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs. Elle spécifie qu'ils sont plus de 5 000 membres affiliés à la CSQ sur tout le territoire de l'Outaouais dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance à l'université. Elle mentionne que les membres que la CSQ représente au Centre de service scolaire des Draveurs sont issus du personnel de soutien scolaire ainsi que du personnel professionnel. Elle indique que ces membres du personnel sont essentiels dans une période comme celle que nous vivons à l'heure actuelle.

Elle indique qu'il est plus que jamais primordial de miser sur des services à la population de qualité et en quantité suffisante. Elle invite donc les membres du CA, à revendiquer auprès du ministre de l'Éducation, dans le cadre de la négociation du secteur public, les demandes des membres que le syndicat représente :

- que le travail soit organisé de façon plus humaine pour permettre aux travailleuses et travailleurs de l'éducation de répondre à leur mission ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

AI
AI

- que les bas salariés obtiennent une bonification substantielle de leur condition salariale sous forme d'un montant fixe ;
- d'obtenir une enveloppe équivalente à 3% de la masse salariale dans le but de bonifier les services à la population et de régler les problèmes d'organisation du travail.

Mme Lafleur demande également de prévoir une période d'échanges au début et à la fin de chacune des séances. Selon elle, cela permettrait au public de poser des questions, mais aussi d'amener des informations pertinentes afin de favoriser les échanges entre les membres du CA.

En son nom et celui de son coéquipier co-porte-parole de la coordination CSQ dans l'Outaouais, Guy Croteau, elle souhaite un excellent premier CA.

C099-2010 ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants. » ;

CONSIDÉRANT les candidatures suivantes des membres siégeant à titre de parent d'un élève pour agir à titre de président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs :

NOM : Jérôme Maltais

NOM : Véronique Martin

CONSIDÉRANT la procédure de vote convenue ;

Le secrétaire général fait part du résultat :

Jérôme Maltais a été élu à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs.

C100-2010 ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants. » ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

C.F.
Jn

CONSIDÉRANT les candidatures suivantes des membres siégeant à titre de parent d'un élève pour agir à titre de vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs :

NOM : Marie-France Joannis

NOM : Véronique Martin

CONSIDÉRANT la procédure de vote convenue ;

Le secrétaire général fait part du résultat :

Véronique Martin a été élue à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs.

Il est proposé par Jérôme Maltais la destruction des bulletins de vote de la présidence et de la vice-présidence.

Adopté à l'unanimité

ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

Présentation du Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés résumés (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.)

Le surplus de l'exercice 2019-2020 s'élève à 2 488 243 \$. Ce surplus exceptionnel provient principalement du dernier trimestre qui a été marqué par plusieurs éléments imprévisibles reliés à la COVID. Le Centre de services scolaire des Draveurs vise toujours l'équilibre. D'ailleurs, selon les derniers estimés présentés en révision budgétaire, on s'attendait à un léger surplus de 341 725 \$, ce qui représente 0,15 % du budget total de 221 millions de dollars. Le surplus 2019-2020 inclut un montant de 122 584 \$ reportable à 2020-2021. En 2018-2019, l'exercice s'est terminé avec un déficit de 229 394 \$, sur un déficit permis de 279 543 \$. L'écart de 50 149 \$ représentait 0,02 %.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

C101-2010 DURÉES DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans. » ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

CONSIDÉRANT que des processus de désignation sont tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie ;

CONSIDÉRANT l'article 25 de l'annexe 1 du PL 40 qui stipule que « lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans; ceux-ci doivent être deux ou trois dans chaque catégorie de membres. » ;

CONSIDÉRANT le processus retenu par les membres afin de déterminer les durées des mandats des membres ;

Il est proposé par monsieur Paul Loyer la durée des mandats de chacun des membres du conseil d'administration ci-dessous :

Membres-parents

Nom : Anne-Marie Loïselle	durée du mandat : 3 ans
Nom : Marie-France Joannis	durée du mandat : 3 ans
Nom : Véronique Martin	durée du mandat : 2 ans
Nom : Jérôme Maltais	durée du mandat : 2 ans
Nom : Karine Ann Ciura	durée du mandat : 3 ans

Membres-personnel du centre de services scolaire

Nom : Stéphanie Bourbonnais	durée du mandat : 3 ans
Nom : Jennifer Carling	durée du mandat : 3 ans
Nom : Annie Desautels	durée du mandat : 2 ans
Nom : Michel Enright	durée du mandat : 2 ans
Nom : Nancy Ménard	durée du mandat : 2 ans

Membres-communauté

Nom : Paul Loyer	durée du mandat : 2 ans
Nom : Micheline Marcotte Boucher	durée du mandat : 3 ans
Nom : Nathalie Dorais-Pagé	durée du mandat : 3 ans
Nom : Caroline Plante	durée du mandat : 2 ans
Nom : Dave Beaumont-Vaillancourt	durée du mandat : 2 ans

Adopté à l'unanimité

C102-2010 FORMATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants :

- Le comité de gouvernance et d'éthique qui a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

AL

normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.

- Le comité de vérification qui a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.
- Le comité des ressources humaines qui a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement sur le transport des élèves qui stipule que le comité consultatif de transport des élèves doit comprendre 2 membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT les choix exprimés par les membres du conseil d'administration quant à leur participation aux comités ;

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que les personnes suivantes soient nommées au sein des comités institués par le conseil pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 :

Comité de gouvernance et d'éthique :

Nathalie Dorais-Pagé
Caroline Plante
Dave Beaumont-Vaillancourt

Comité de vérification :

Micheline Marcotte Boucher
Karine Ann Ciura
Jérôme Maltais

Comité des ressources humaines

Michel Enright
Stéphanie Bourbonnais
Nathalie Dorais-Pagé

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

Que les personnes suivantes soient membre du comité consultatif de transport des élèves pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 :

Marie-France Joanisse
Anne-Marie Loiselle

Il est également proposé par Micheline Marcotte Boucher la destruction des bulletins de vote ayant servi à la composition des comités.

Adopté à l'unanimité

**C103-2010 RÈGLEMENT 50-41-02 « RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS »**

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adopter le règlement 50-41-02 « Règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs ».

Il est également proposé par Stéphanie Bourbonnais que, pendant la durée de l'urgence sanitaire qui oblige les séances virtuelles, les séances publiques du conseil d'administration commencent à 18h30.

Adopté à l'unanimité

**C104-2010 AFFILIATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
DRAVEURS AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU
QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que l'affiliation des centres de services scolaires au Réseau du sport étudiant du Québec symbolise la reconnaissance de ces dernières aux buts que poursuit ce réseau conformément à ses lettres patentes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte Boucher que le Centre de services scolaire des Draveurs confirme son affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais pour

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

[Signature]
[Signature]

l'année 2020-2021 et paie à cet égard l'équivalent de 0.71\$ per capita de la clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

C105-2010 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES CHEZ DESJARDINS

Dénonciation d'une apparence ou d'un conflit d'intérêt : M. Dave Beaumont Vaillancourt dénonce une apparence ou un conflit d'intérêt le concernant et, par conséquent, se retire pour la durée des délibérations et du vote sur cette proposition.

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les signataires de comptes Desjardins sont les directions et les secrétaires des établissements ;

CONSIDÉRANT que Desjardins exige maintenant une résolution à chaque changement de signataire ;

CONSIDÉRANT les changements pouvant survenir dans les établissements ;

CONSIDÉRANT que les personnes autorisées à faire des modifications chez Desjardins sont les administrateurs figurant au Registraire des entreprises, soit Mme Manon Dufour, directrice générale, Mme Julie Laberge, directrice générale adjointe ou M. Christian Laforest, secrétaire général ;

CONSIDÉRANT que les transactions courantes sont des dépôts et que les soldes sont transférés dans le compte central du Centre de services scolaire des Draveurs à la Banque Royale du Canada par virement (aucun chèque n'est émis à partir des comptes de Desjardins) ;

CONSIDÉRANT que seuls les signataires sont autorisés à communiquer avec Desjardins ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais :

- de maintenir la nomination Mme Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières, administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;
- de nommer les signataires suivants (signatures conjointes) pour tout emprunt au nom du Centre de services scolaires des Draveurs ou pour, l'émission de chèque ou retrait de tous les comptes du Centre de services scolaire des Draveurs :
 - Jérôme Maltais, président (e)
 - Manon Dufour, directrice générale

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

4.1.
AN

- de nommer les signataires suivants (chacun d'eux seuls) pour tous les comptes du Centre de services scolaire des Draveurs pour tout autres questions, modifications, ouvertures et fermetures de comptes auprès de Desjardins :
 - Jérôme Maltais, président(e)
 - Manon Dufour, directrice générale
 - Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières
 - Sophie Guilbeault, coordonnatrice au Service des ressources financières

Adopté à l'unanimité

**C106-2010 RÈGLEMENT 50-42-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES
FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS »**

CONSIDÉRANT l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « le conseil d'administration du centre de services scolaire peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre. » ;

CONSIDÉRANT l'abrogation du comité exécutif suite à l'adoption du projet de loi 40 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires » ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Fédération des centres de services scolaires du Québec ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif de gestion et du comité transitoire ;

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais d'adopter le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs ».

Adopté à l'unanimité

**C107-2010 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

Handwritten initials: SM and A.

conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Dorais-Pagé d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale pendant les mois d'août, septembre et octobre 2020.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2020-2021

Les séances auront lieu aux dates et heures suivantes au regard de la résolution C103-2010 :

Lundi 19 octobre 2020 19h00
Lundi 7 décembre 2020 18h30
Lundi 22 février 2021 18h30
Lundi 10 mai 2021 18h30
Lundi 30 juin 2021 18h30

Les séances ordinaires du conseil d'administration, pour l'année 2020-2021, ont lieu au centre administratif, Salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau. Cependant, en raison du contexte lié à la pandémie actuelle, les séances ont lieu, jusqu'à nouvel ordre, par visioconférence.

DÉCRET 1027-2020 « ALLOCATION DE PRÉSENCE ET DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les membres sont informés des allocations de présence et des frais de remboursement en vertu du décret gouvernemental 1027-2020.

200 \$ par réunion du conseil d'administration pour un maximum de 4 000 \$ par année pour le président ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

af
sn

150 \$ par réunion du conseil d'administration pour un maximum de 3 000 \$ par année pour le vice-président ;

100 par réunion du conseil d'administration pour un maximum de 2 000 \$ par année pour les autres membres ;

Leurs frais de transport, de repas et d'hébergement soient remboursés conformément à la Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents pour les déplacements autorisés par le conseil d'administration ;

Qu'en plus de ce qui précède, les frais suivants leur soient remboursés :

- les frais de garde d'un enfant âgé de moins de 13 ans ou d'un enfant âgé de 13 à 17 ans atteint d'une déficience fonctionnelle majeure en vue d'assister à une réunion du conseil d'administration ou en raison d'un déplacement autorisé par le conseil d'administration jusqu'à concurrence de 15 \$ de l'heure et pour un montant maximal de 75 \$ par période de 24 heures. Les frais engagés pour la garde d'un enfant ne sont pas remboursés si la garde a été assumée par le conjoint ou par une personne résidant chez le membre ;
- les frais de formation autorisés par le conseil d'administration.

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Dufour indique aux membres qu'ils recevront au cours des prochains jours un courriel du ministère qui donnera toutes les informations nécessaires sur la formation obligatoire à suivre pour les membres des conseils d'administration (environ 15 heures au total).

ÉTAT DE LA SITUATION SUR LES CHROMEBOOK

État de la situation sur les Chromebook :

- 6641 Chromebook commandés le 8 septembre 2020 ;
- Montant de 2 086 270,15\$ + txs ;
- 4019 Chromebook reçus et distribués dans les écoles en date d'aujourd'hui (les élèves ciblés sont les 3e, 4e et 5e secondaire pour la première distribution) ;
- 2595 Chromebook en attente d'ici la fin octobre ;
- Fournisseur : DELL CUMPUTER CORP ;
- Proposition négociée entre le fournisseur et le MÉQ avant d'être proposée au CSSD ;
- Recommandé par la RARC du CSSD dans le contexte d'urgence actuel et les délais de livraison des appels d'offres regroupés en cours.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT




DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU 14 OCTOBRE 2020

Le projet de loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires sanctionné le 8 février 2020 implique la fin du mandat des commissaires. Ils ont formé, dès lors, jusqu'au 30 juin 2020, un comité conseil. À partir du 1er juillet, ce comité conseil a été remplacé par un comité transitoire jusqu'au 14 octobre 2020.

De fait, le projet de loi prévoit que la directrice générale du Centre de services scolaire des Draveurs assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, jusqu'à ce que le conseil d'administration entre en fonction le 15 octobre. Dans l'exercice des fonctions autrefois attribuées au conseil des commissaires, la directrice générale a pu consulter le comité conseil (9 février au 30 juin 2020) et le comité transitoire (1er juillet au 14 octobre 2020).

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale pendant la période mentionnée.

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/nouvelles-ducentre-de-services-scolaire-des-draveurs>

PROJETS DE CONSTRUCTION ET D'AGRANDISSEMENTS

Madame Dufour informe les membres que le gouvernement du Québec investit 28,4 M\$ pour la construction d'une école primaire de 23 classes sur son territoire. L'établissement sera situé dans la partie nord du district de Bellevue, à Gatineau. Elle rappelle également qu'en attendant la construction de cette nouvelle école primaire, les élèves demeurant dans le secteur Chambord ont été regroupés à l'édifice Brébeuf pour la rentrée scolaire 2020. Une fois le nouvel établissement construit, l'édifice Brébeuf pourra accueillir une première école alternative sur le territoire du Centre de services scolaire des Draveurs. L'investissement annoncé jeudi permettra donc de concrétiser cet autre projet, qui devrait voir le jour au cours des prochaines années.

Des écoles vont également avoir des agrandissements mais les noms de ces dernières ne peuvent pas être dévoilés pour l'instant.

ÉTAT DE LA SITUATION - COVID-19

Madame Dufour fait état de la situation dans les écoles en spécifiant que les consignes sanitaires sont pour l'instant bien suivies par la très grande majorité des intervenants et des élèves. Jusqu'à maintenant, la situation est sous contrôle et aucune éclosion n'a été répertoriée dans l'une ou l'autre des écoles du centre de services scolaire. Elle profite de l'occasion pour remercier tous les membres du personnel, qui, depuis le début de la pandémie, s'adaptent à cette nouvelle réalité tout en maintenant la qualité des services éducatifs et ce, pour le bénéfice des élèves.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT




C107-1-2010 PROLONGATION DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que la durée de la séance dépasse 3 heures ;

CONSIDÉRANT le règlement 50-41-01 qui stipule que « la durée maximum d'une séance doit être d'au plus trois (3) heures à compter de l'heure de la convocation et que toute prolongation devra recevoir l'approbation de la majorité. » ;

Il est proposé par Jérôme Maltais que la durée de la séance soit prolongée le temps nécessaire pour terminer l'ordre du jour adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Ouverture du huis clos. Il est 22h02

En raison de la nature de la proposition ci-dessous qui est directement liée à un dossier de ressources humaines, les 4 membres du personnel scolaire présents (Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Jennifer Carling, Annie Desautels) se retirent des délibérations et du vote de ladite proposition.

**C108-2010 AJOUT D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE À DEMI TEMPS**

Madame Dufour mentionne aux membres restant que la résolution découlant de cette proposition sera communiquée par écrit aux membres du personnel membres du conseil d'administration avant que cette dernière soit rendue publique et devienne effective. Elle indique également que cette missive permettra aux dit membres du personnel d'exercer leur droit de poser des questions et de faire valoir leur point de vue en lien avec la résolution.

CONSIDÉRANT notamment les ajouts suivants à l'article 201 de la Loi sur l'instruction publique par l'adoption du Projet de loi no 40 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires » :

« 201. Il (la directrice générale) veille également à l'établissement de relations favorisant la réalisation de partenariats au bénéfice des collectivités avec les municipalités et plus particulièrement, à cet égard, au respect des dispositions de l'article 211 et du paragraphe 4° de l'article 266. À cette fin, il rencontre, au moins deux fois par année, les représentants des municipalités suivantes dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du centre de services scolaire.

CONSIDÉRANT que le directeur général est le porte-parole officiel du centre de services scolaire. À ce titre, il fait part publiquement de la position du centre de services scolaire sur tout sujet qui le concerne notamment lorsqu'il participe, au nom du centre de services scolaire, aux divers organismes voués au développement local et régional. » ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
19 octobre 2020**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

CONSIDÉRANT la création de trois nouvelles écoles au cours des trois dernières années et une quatrième en construction ;

CONSIDÉRANT les enjeux et les défis liés à la gestion des services éducatifs;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la réussite des élèves du centre de services scolaire pour les prochaines années ;

CONSIDÉRANT qu'un accompagnement régulier par une direction générale adjointe permet à chacune des directions de mettre en œuvre des actions concrètes qui auront un impact sur la réussite de ces derniers;

CONSIDÉRANT les programmes de retraite progressive et de congé sabbatique à traitement différé annoncés dans l'équipe de la direction générale;

Il est proposé par Jérôme Maltais d'ajouter un poste de direction générale adjointe à demi temps et de nommer à ce poste Christian Laforest en sus de ses tâches à titre de secrétaire général et de directeur du Service du secrétariat général et des communications.

Adopté à l'unanimité

Levée du huis clos. Il est 22h26.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

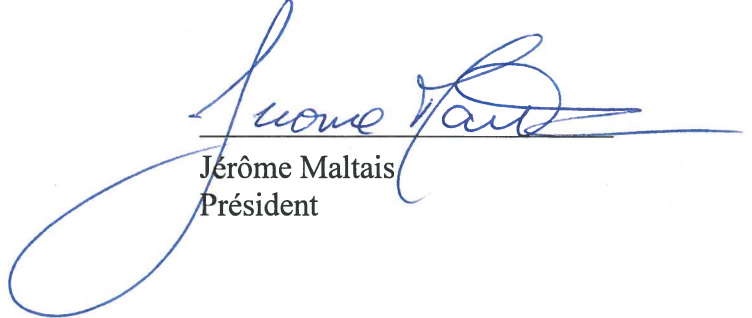
La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 7 décembre 2020 à 18 h30.

C109-2010 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais que la séance soit levée. Il est 22h28.

Adopté à l'unanimité


Christian Laforest
Secrétaire général


Jérôme Maltais
Président